En résumé, les trois accusés se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité de l'abandon.
Demain, audition des témoins.

LES OUTRAGES AUX BONNES MŒURS

Paris, 24 mai. — Voici le texte de l'article unique du projet contre les outrages aux bonnes mœurs déposé au Sénat par le ministre de la justice :

« L'article 1er de la loi du 2 août 1882 est modifié ainsi qu'il suit :

« Sera puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de 16 à 3.000 fr. quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs par la vente, la mise en vente ou l'offre même gratuite d'écrits ou imprimés autres que le livre; de prospectus, dessins, gravures, images, peintures, emblèmes ou objets obscènes de nature à exciter à la débauche; par leur distribution, par leur remise à la poste ou à tout agent de distribution; par leur exposition ou affichage sur la voie publique ou dans un lieu public; par des discours, chants ou cris de même nature proférés publiquement; par des correspondances ou annonces publiques licencieuses ou de nature à exciter à la débauche.

» Les écrits, dessins, affiches, etc., incriminés et les objets ayant servi à commettre le délit seront saisis ou arrachés. La destruction en sera ordonnée par le jugement de condamnation. Les peines pourront être portées au double si le délit a été commis envers des mineurs de l'un ou l'autre sexe. »

LE DISCOURS DE M. BRISSON
et M. l'abbé Gayraud

Dans un article publié dimanche par le *Peuple français*, M. Saint-Julien, pseudonyme de M. Bouvattier, ancien député, disait :

« Je me refuse à qualifier l'acte : un mot trop dur sortirait de ma plume. Les explications ne l'atténuent pas.

» L'acte consiste dans une approbation, par un prêtre, d'une impiété sortie de la bouche d'un athée.

» Les explications consistent dans la pitoyable excuse tirée de l'inexpérience, de la naïveté ou de l'ignorance d'un député fraîchement élu. »

M. l'abbé Gayraud a adressé, à M. Bouvattier, une lettre, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Vous m'accusez d'avoir « approuvé une impiété sortie de la bouche d'un athée. »

» Je proteste contre cette accusation inepte.

» La charité chrétienne devait suffire à vous faire penser que mes applaudissements ne peuvent pas sans injustice, sans calomnie, être interprétés de la sorte.

» J'ai dit loyalement à quoi j'ai voulu applaudir.

» J'ai dit que dans le Dieu-Moloch, dépeint par Brisson, je n'avais pas vu notre Dieu.

» J'ai dit que j'avais applaudi à une idée de protestation, dont l'expression n'était pas perçue pour moi d'une manière tout à fait distincte.

» Je me suis trompé, soit ; j'ai eu tort, je ne le nie point.

» Mais ceux qui s'acharnent à m'accuser comme vous le faites, quelle faute commettent-ils? »

M. Eugène Veuillot, dans l'*Univers* de lundi soir, écrit :

« Le député de la 3e circonscription de Brest a ce jour-là incontestablement erré. Les explications qu'il a données prouvent qu'il n'en doute point. Il y avoue, en somme, qu'il a fait une faute. « J'ai eu tort », écrit-il dans une lettre au *Peuple français*.

» Sans doute, les premières paroles de M. Brisson pouvaient faire croire que ce sectaire étroit et haineux allait simplement s'associer au deuil général; mais, dès sa troisième phrase, le franc-maçon se montrait, et M. l'abbé Gayraud aurait dû le voir. Ce point est jugé. »

LE PANAMA
CHEZ M. RIGAUT

La *Patrie* annonçait dimanche, ainsi que nous le notons plus haut, que M. Le Poittevin venait de découvrir un nouveau corrompu parmi les anciens parlementaires.

Il s'agissait, disait ce journal, de M. Rigaut, ancien député de l'Aisne, contre lequel des charges accablantes auraient été relevées et qui serait en ce moment recherché.

Et notre confrère ajoutait :

« Est-ce le même contre qui eurent lieu des poursuites jadis pour port illégal de décoration ? M. Lasselves, commissaire de police, sera appelé à déposer à ce sujet. »

Un rédacteur de la *Libre Parole* a vu à son domicile, avenue de Villiers, M. Rigaut, ce qui prouve que l'ancien député de l'Aisne n'est nullement recherché.

Voici les déclarations que lui a faites M. Rigaut.

— Je ne comprends rien à la nouvelle que vous m'annoncez.

Tout est inexact, et je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai pas été convoqué par M. Le Poittevin depuis l'ouverture de la nouvelle instruction.

J'ai bien été entendu par le juge d'instruction, il y a environ dix-huit mois, à la suite d'articles parus dans la *Libre Parole* sous la signature de votre collègue Gaston Mery ; mais quelques explications très simples ont suffi pour me dégager.

Et, depuis, je n'ai été mêlé en quoi que ce soit à l'instruction sur l'affaire du Panama.

Votre confrère dit en outre que j'aurais été poursuivi *pour port illégal de décoration.*

Voici toute la vérité là-dessus.

Il y a environ six mois, je reçus une invitation à me présenter chez M. Lasselves, commissaire de police de mon quartier, mon voisin et mon ami; la convocation portait ces mots : *Légion d'honneur*.

Je n'avais demandé aucune décoration et, très surpris, je me rendis au commissariat.

Là, j'appris que j'étais accusé de porter le ruban de chevalier de la Légion d'honneur.

Je n'eus pas de peine à me disculper et à établir que jamais je n'avais porté la Légion d'honneur.

Bien mieux, j'ai été honoré en 1889 d'une décoration belge et je ne la porte même pas.

Voilà tout ce qu'il y a de vrai dans l'information que vous m'avez communiquée, et vous voyez que cela se réduit à fort peu de chose.

APRÈS LE CONFLIT

Paris, 24 mai. — La trêve est complète. Une zone neutre est établie et l'on n'a plus à craindre les incidents qui se sont produits aux avant-postes. Maintenant on est tout aux négociations de paix. La Grèce a donné pleins pouvoirs aux puissances pour obtenir une paix honorable et ce sont les ambassadeurs à Constantinople qui sont seuls chargés des pourparlers.

En Crète on ne parle plus d'agitation, ce qui montre bien qu'il ne fallait pas attacher une trop grande importance aux dépêches de source anglaise signalant une certaine effervescence.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

On a peu de nouvelles relatives aux négociations de paix. D'après une dépêche de Vienne au *Daily Telegraph*, dans les cercles diplomatiques, on assure que les divergences d'opinion qui existent entre le roi Georges, qui veut la paix, et son cabinet, qui se refuse à faire aucun sacrifice d'argent ou de territoire, sont très sérieuses.

Quelle sera l'indemnité de guerre? On a déjà cité beaucoup de chiffres. Signalons encore celui-ci : Une dépêche de Constantinople au *Standard* dit que le bruit court que l'indemnité de guerre sera de huit millions de livres. Deux millions seraient payés au gouvernement turc; les six autres millions seraient versés à la Russie, comme acompte sur l'indemnité que lui doit la Turquie.

Constantinople, 24 mai. — Suivant des renseignements recueillis dans les ambassades, la Porte consentirait à la réduction de l'indemnité de guerre primitivement réclamée et admettrait la discussion sur la question de Thessalie, mais elle ne serait pas disposée à céder sur l'abolition des capitulations.

Les négociations pour la paix se poursuivent activement entre les cabinets des diverses puissances ainsi qu'entre les cabinets directement intéressés.

Les ambassadeurs vont soumettre à leurs gouvernements respectifs la note qu'ils se proposent de remettre à la Porte en réponse aux premières propositions de cette dernière.

Londres, 24 mai. — Le *Daily Chronicle* apprend de Vienne qu'un plénipotentiaire grec, accompagné d'officiers d'état-major, se rendra à Constantinople pour prendre part aux négociations de paix.

Athènes, 24 mai, 3 h. matin. — Les déclarations faites par Edhem-Pacha relativement aux négociations directes de la Grèce avec la Turquie ayant été communiquées au gouvernement par le diadoque, le cabinet grec a télégraphié à ce dernier de s'abstenir de toute négociation avec le commandant en chef des forces ottomanes; puis il a informé les ministres des puissances à Athènes que la Grèce ayant déjà confié ses intérêts aux puissances, elle n'avait aucune raison pour entamer des négociations directes.

Désordres en Turquie

Un télégramme de Constantinople au *Morning Post* dit que le bruit court que des désordres auraient éclaté à Tholy, sur le versant de la mer Noire. Le mouvement serait dirigé contre les Arméniens.

Le bruit court également que quelques vaisseaux de la flotte russe de la mer Noire se dirigeaient vers le lieu des désordres.

SÉNAT
Séance du lundi 24 mai

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 h. 40.

LA PUBLICITÉ DE L'INSTRUCTION

Le Sénat reprend la discussion des propositions relatives à l'instruction préalable en matière de crimes et de délits.

M. Constans appuie l'article 6 qui exige la présence de l'avocat à tous les actes de l'instruction.

Si on n'accepte pas la présence de l'avocat, dit-il, on ne pourra pas empêcher le retour des abus dont on a à se plaindre aujourd'hui.

On nous reproche de ne pas ouvrir la porte du juge d'instruction à la partie civile ; nous ne l'avons pas fait parce que les intérêts de la partie civile sont, en général, des intérêts pécuniaires et de moindre importance que ceux du prévenu.

Quant au procureur de la République, cette porte lui est déjà ouverte, et vous vous en convaincrez si vous lisez les journaux au sujet de l'instruction d'une affaire qui fait quelque bruit. (Sourires).

M. BÉRENGER. — Il n'est pas possible de prendre pour modèle ce qui se passe dans l'affaire Arton où tout est irrégularité. (Très bien).

M. CONSTANS. — On objecte encore que l'assistance des prévenus deviendra l'apanage des jeunes avocats à leurs débuts, dont le dévouement ne dépassera pas toujours l'inexpérience.

M. MONIS. — C'est avec eux qu'on fait des magistrats.

M. CONSTANS. — Les avocats qui voudront assister un client à l'audience l'assisteront à l'instruction ; qu'ils soient jeunes ou vieux, ils le feront avec plus ou moins de passion comme les juges.

Je rends hommage à la prudence et à la discrétion des juges d'instruction, mais est-ce de la discrétion et de la prudence d'exhumer des morts pour flétrir leur mémoire et de traîner des vivants sur la sellette ? (Mouvements et vifs applaudissements. — Non.)

Les juges d'instruction sont comme tous les hommes, ce sont des fonctionnaires qui, comme tous les fonctionnaires, ont besoin d'être surveillés.

M. Constans fait le tableau des diverses phases qui suivent l'arrestation et montre de quelle façon on fait « mariner » un inculpé pour l'amener à des aveux.

Qui ne se rappelle, dit-il, des aveux non pas extorqués, mais arrachés au découragement et à l'abattement des prévenus. On a eu l'affaire de la femme Doize, celle de la femme Chatte, qui déclaraient qu'elles avaient avoué parce qu'on avait exercé sur elles une contrainte morale ? Ne se souvient-on pas qu'à Bordeaux un accusé, sur un seul aveu qui lui avait été conseillé par le juge d'instruction, fut condamné à mort ?

Voilà pourquoi nous voulons des avocats dans le cabinet du juge. N'avons-nous pas vu encore un juge quitter son habit et tomber à bras raccourci sur le prévenu. (Rires.) Il y a des juges d'instruction, et cela est devenu une habitude, qui infligent aux prévenus des examens corporels qui sont illégaux. Rien que sur un soupçon vous obligez un homme à subir le contact du mensuromane qui siège à la préfecture de police. Ce sont là des actes arbitraires.

M. Darlan, garde des sceaux. — La mensuration dépend du service des prisons qui relève de l'intérieur.

M. CONSTANS. — Je citerai le cas d'un de nos collègues, M. Ranc, qui, dans sa jeunesse et pour cause politique, eut affaire à un juge auquel il refusa de répondre. Il y avait treize accusés : les onze causeurs furent condamnés et le silencieux fut acquitté. (Rires).

L'orateur termine son discours en demandant au Sénat d'adopter sa proposition.

M. Dauphin se déclare partisan de la communication des pièces la veille de l'interrogatoire, et s'oppose à la présence de l'avocat à l'interrogatoire.

M. DARLAN, garde des sceaux. — Je viens, au nom du gouvernement, soutenir l'amendement de M. Guérin, tendant à n'autoriser la présence de l'avocat qu'à l'interrogatoire définitif de l'inculpé. Le juge n'est pas l'adversaire légal du prévenu. Il est un informateur, et il ne faut pas changer son caractère. Le but que nous poursuivons c'est d'établir l'égalité entre la défense et l'accusation.

Cette égalité, il ne faut pas la rompre. Vous allez d'ailleurs créer un régime de faveur pour les accusés riches, qui pourront avoir un grand avocat pour les assister. (Protestations.)

Pour établir l'égalité entre la défense et l'accusation, il suffit que la procédure soit communiquée aux défenseurs, comme elle l'est à l'accusation.

Vous avez décidé déjà qu'un conseil serait donné à l'inculpé dès le début de l'information : c'est là une réforme pratique, un grand pas vers l'idéal à atteindre. (Très bien sur divers bancs.)

Après de courtes observations du rapporteur, M. Monservin déclare, comme magistrat qui a exercé l'instruction criminelle pendant plus de 30 ans, que la présence de l'avocat dans le cabinet du juge rendrait toute instruction impossible.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures moins 5.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du lundi 24 mai 1897

Présidence de M. Henri BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'élection de M. l'abbé Gayraud

M. Rabier dépose son rapport au nom de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. l'abbé Gayraud dans la troisième circonscription de Brest.

M. D'HUGUES. — Je demande l'affichage. (Rires.)

La batellerie fluviale

On passe ensuite à la première délibération sur la proposition de loi de M. Plichon, relativement au régime hypothécaire de la batellerie fluviale.

La proposition est adoptée, le gouvernement réservant ses observations pour la seconde lecture.

Les eaux du Loing et du Lunain

Les quatre premiers articles du projet sont adoptés.

A propos de l'article 5, le gouvernement combat le texte de la commission, qui tend à accorder des indemnités aux ouvriers qui seront atteints par le chômage provenant de la dérivation.

M. JAURÈS. — Le texte constitue une manœuvre destinée à faire échouer le projet. Pour sauvegarder les droits des ouvriers, nous déposerons plus tard la proposition suivante :

Toutes les fois que, par l'effet d'une expropriation pour cause d'utilité publique, de l'établissement d'un droit de douane ou de la décision injustifiée d'un chef d'industrie, les ouvriers seront privés de leur travail, ils auront droit à une indemnité. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Par 386 voix contre 135, le texte de la commission est repoussé.

L'article 5, texte du gouvernement, est adopté.

L'article 6 est retiré par la commission. L'article 7 devient l'article 6.

Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

M. BRISSON. — L'ordre du jour de demain appelle la *discussion du projet sur le renouvellement du privilège* de la Banque de France, mais M. Le Hérissé demande qu'on inscrive auparavant, à condition qu'il n'y aura pas de débats, la proposition relative à la médaille de Madagascar. Adopté.

Séance demain à 3 heures.

La séance est levée à 6 h. 25.

NOUVELLES DU JOUR

Le banquet des présidents de tribunaux de commerce à Paris

Paris, 25 mai. — Ce soir a eu lieu, chez Marguery, le banquet des présidents des tribunaux de commerce de France, sous la présidence de M Darlan, garde des sceaux, et de M. Boucher, ministre du commerce.

Environ une centaine de présidents et juges de tribunaux de commerce y assistaient. Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Darlan et Boucher.

Le banquet de l'Economie sociale

Paris, 25 mai. — Ce soir a eu lieu le banquet de la Société d'économie sociale. Parmi les convives, le prince Roland Bonaparte, Georges Picot, Anatole Leroy-Beaulieu, le baron de Clayes, Béchaux, professeur à la Faculté de droit de Lille, Le Play, etc.

M. Desjardins, avocat général à la cour de cassation, président, a bu à la société fondée pour établir et conserver la paix sociale.

» Le tort du socialisme, a-t-il ajouté, c'est de vouloir changer la nature humaine, car, si rien n'est impossible à Dieu, bien des choses sont inaccessibles à l'humanité.»

M. Leroy-Beaulieu, traitant ensuite de l'internationalisme, a réfuté les doctrines collectivistes.

L'arrivée à Paris de l'ambassade marocaine

Paris, 25 mai. — L'ambassade marocaine envoyée en France par le sultan du Maroc est arrivée ce soir à 10 h. 15 à Paris. Simohamed ben Moussa et sa suite sont montés dans quatre landaus du ministère des affaires étrangères qui les ont conduits au Grand Hôtel.

L'élection de Brest

Paris, 24 mai. — La commission chargée de l'enquête sur l'élection de Brest s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Rabier. On sait que ce rapport conclut à l'invalidation. La commission en a adopté les termes à l'unanimité. Le rapport a été déposé au commencement de la séance sur le bureau de la Chambre.

Les révélations de la « Libre Parole » Gaston le mystérieux

Paris, 24 mai.— La *Libre Parole* de demain annoncera que Gaston le mystérieux qui, par l'intermédiaire de l'agent de la Sûreté générale Casanovas, fit offrir 70,000 francs à Bastelica pour avoir ses documents, est retrouvé.

Se sentant filé, il s'est rendu auprès de M. Le Poittevin, qui serait seul à connaître son véritable nom. La *Libre Parole* croit que Gaston est un agent mystérieux et important du gouvernement.

Une explosion à Londres. — La malveillance

Londres, 25 mai. — On se rappelle, qu'il y a un mois, une explosion se produisit à la station d'Alrest-gate sur la ligne du chemin de fer souterrain, dans la cité de Londres.

Une personne avait été tuée et huit avaient été blessées. L'enquête a démontré que l'explosion est due à la malveillance.

Les troubles antisémitiques en Algérie

Oran, 25 mai. — *On signale de nouveaux incidents à Sidi-bel-Abès, où les manifestants ont incendié le magasin d'un juif et saccagé la cave d'un autre israélite.*

Un grand nombre de juifs, de situation aisée, ont complètement abandonné la région de Dakra, et ont pris la *fuite dans diverses directions.*

Le cas de M. Crispi

Rome, 24 mai. — On mande de Bologne, à la *Stampa* : Mme Lina Crispi, au début de son interrogatoire par le juge d'instruction sur l'affaire de la Banque de Naples, se révolta tout d'abord contre la déposition de M. Javilla, directeur de la banque, qu'elle qualifia de « fou »; puis elle admit qu'elle avait eu recours à lui dans un moment de besoin et qu'elle était restée sa débitrice.

L'instruction sera définitivement close dans le courant de la semaine prochaine et la demande de poursuites contre M. Crispi parviendra alors à la Chambre.

Un arrangement définitif franco-anglais au sujet de Madagascar

Paris, 24 mai. — Le courrier de Madagascar arrivé aujourd'hui à Paris contient une importante nouvelle. A la suite des négociations entamées au lendemain de l'occupation française, un arrangement a fini par intervenir entre les gouvernements français et anglais, aux termes duquel la juridiction française à Madagascar est étendue à tous les sujets britanniques.

Déjà l'Allemagne et les Etats-Unis qui comptent à Madagascar un assez grand nombre de nationaux, avaient reconnu Madagascar comme colonie française. L'Angleterre, comme d'ordinaire, avait fait de longues difficultés. Ce sont ces difficultés qui viennent de prendre fin. Désormais la question de Madagascar est définitivement close au point de vue diplomatique et la domination française sur l'île est reconnue par toutes les puissances.

Mgr Kneipp

Une dépêche de Wœrishofen dément la mort de Mgr Kneipp; cependant son état reste des plus graves.

Les congés agricoles militaires

Paris, 24 mai. — On sait que la loi militaire de 1889 ne permet que des permissions agricoles ne dépassant pas trente jours. M. Calvet vient de déposer au Sénat une *proposition tendant à ce qu'il puisse être accordé des congés* de trois mois aux hommes de deuxième et troisième année exerçant les professions d'agriculteurs ou de viticulteurs, qui en feront la demande.

Le « prix du Salon »

Le « prix du Salon » vient d'être décerné, par le Conseil supérieur des Beaux-Arts, au sculpteur Desruelles, originaire de Valenciennes.

M. Desruelles a eu deux fois le second grand prix de Rome.

Au Siam. — Missionnaire français attaqué

Marseille, 24 mai. — Suivant des nouvelles du Siam apportées par la *Ville de la Ciotat*, le père Emmanuel, missionnaire français, a été victime d'une attaque dans le Pachim, district du Siam. Il a été assailli chez lui par une bande d'indigènes en armes qui terrorisent la contrée.

Le missionnaire a été blessé d'un coup de fusil. On espère pouvoir le sauver. Les autorités consulaires françaises ont été prevenues. Une enquête est ordonnée.

Un accident de courses

Saint-Nazaire, 24 mai. — Hier, aux courses de Pont-Château, un officier a été grièvement blessé pendant le steeple.

L'explosion d'un mortier

Saint-Nazaire, 24 mai. — Hier soir, pendant le feu d'artifice, un mortier éclata, tua un enfant et blessa grièvement sept personnes.

Trois, dont l'artificier, sont mortes cette nuit des suites des opérations faites pour extraire les projectiles qu'elles avaient reçus.

Le parquet fait une enquête.

Une fabrique de nitro-glycérine qui saute

Hambourg, 24 mai, midi. — Une des usines de la fabrique de nitro-glycérine de M. Kruemmel, située à une lieue de Hambourg, a sauté. Il y a quatre tués.

L'incident du Sénat espagnol

Madrid, 24 mai. — L'affaire personnelle entre le fils du ministre des affaires étrangères et M. Comas fils est arrangée.

Les témoins ont dressé procès-verbal.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les jeunes aveugles et les sourds-muets de Ronchin à l'Hippodrome de Roubaix. — C'est dimanche prochain, 30 mai, qu'aura lieu à l'Hippodrome l'intéressante séance donnée par les jeunes aveugles et les sourds-muets de l'Institution départementale de Ronchin.

S'il est un spectacle qui soit de nature à attirer la sympathie du public roubaisien, c'est bien celui qui lui sera offert en cette circonstance.

Il présente d'abord tous les attraits inhérents à un concert où l'on entend de la belle et bonne musique supérieurement exécutée. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme qui est affiché dans notre ville pour se faire une idée de l'intérêt que tous les amateurs de musique y trouveront.

L'orchestre exécutera l'ouverture de *Don Pasquale*, œuvre charmante de Donizetti, la *Noce gasconne*, composition d'une brillante coloration de Lacome, la superbe *Marche aux flambeaux*, de notre regretté concitoyen Victor Delannoy, et la *Marche lorraine*, de L. Ganne. Dans ce magnifique encadrement d'œuvres d'ensemble intelligemment variées figurent des exécutions particulières qui n'offrent pas moins d'attrait : la *Fantaisie-Tarentelle* pour piano, de Bizet, la *Joyeuse Marche* pour piano à quatre mains, de Chabrier, une *Valse de Concert* pour piano (main gauche seule), de Nieman, un *duettino-concertante* pour clarinette et saxophone, de Klosé, la *Marche nuptiale*, de Mendelssohn, et *Sylvia*, valse lente du célèbre ballet de Léo Delibes, ces deux derniers morceaux pour piano et orgue.

Enchâssés dans cet artistique ensemble musical se trouvent les admirables exercices de parole et les intéressants exercices de gymnastique qui seront donnés par les sourds-muets.

Voilà certes un programme qui est loin d'être banal et qui mérite une salle comble !

Mais d'autres éléments d'un intérêt tout spécial augmentent considérablement l'assurance d'un succès complet pour la soirée de dimanche. Les jeunes artistes chargés de l'exécution du programme sont des aveugles et des sourds-muets, vers lesquels se porte tout naturellement la sympathie du public, sympathie dont ils sont si dignes par leurs infirmités et par la somme de labeur persévérant qu'ils doivent dépasser pour arriver aux magnifiques résultats qui seront manifestés dans leur séance.

Nos lecteurs se souviennent encore de l'explosion de bienveillance qui se produisit aux derniers festivals de Tourcoing et de Roubaix, lorsque les musiciens de l'établissement de Ronchin, prenant part aux cortèges et guidés par leurs maîtres dévoués, défilèrent dans les rues de nos deux villes en exécutant avec autant de sûreté que de perfection de brillants pas-redoublés et lorsqu'ils se firent entendre sur les kiosques.

Nous avons pu alors apprécier déjà la sérieuse valeur de leurs exécutions. La salle de l'Hippodrome, bien plus favorable que le plein air, nous fournira l'occasion de nous faire une idée juste et exacte de leur talent qui est réellement remarquable.

Cette séance présente encore des éléments d'un intérêt plus spécial pour le public de notre ville. Plusieurs des interprètes du magnifique programme *sont des enfants* de Roubaix, comme M. Gadenne qui dirige l'orchestre, M. Debucquoy, le virtuose pianiste qui ne se sert que de la main gauche, et M. Roobier dont nous avons pu déjà, en diverses circonstances, apprécier le grand talent *sur le saxophone.*

N'avions-nous pas raison de dire en débutant que la séance de dimanche prochain est de nature à provoquer tout spécialement la sympathie du public roubaisien qui va, nous en sommes convaincu, couvrir rapidement la *feuille de location qui est déposée chez M. Jubé-Hertogh*, rue de la Gare.

Les prix des places pour cette intéressante soirée sont fixés : à 3 francs pour les loges et fauteuils ; à 2 francs pour le pourtour; à 1 franc pour les premières galeries et à 50 centimes pour les deuxièmes galeries.

Le panégyrique de Jeanne d'Arc. — Dans une réunion organisée lundi soir à la Maison des Œuvres, par l'*Union Catholique*, M. l'abbé Delplanque, professeur de rhétorique de l'Institution Notre-Dame des Victoires, a donné, devant un auditoire nombreux et choisi, un très beau panégyrique de Jeanne d'Arc.

En quelques mots, M. Derville, au nom du Comité de l'Union catholique, a présenté l'orateur.

Puis, M. l'abbé Delplanque a pris la parole.

Dans un langage très fleuri, et cependant d'une remarquable précision, l'éminent professeur a retracé l'histoire cent fois redite, mais si touchante qu'on ne se lasse jamais de l'entendre, de la libératrice de la France.

Les applaudissements prolongés qui ont interrompu à chaque instant l'orateur ont été la meilleure preuve de l'intérêt et de l'émotion que son éloquence a su faire naître parmi les auditeurs. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un pâle résumé de ce magnifique discours

« Aujourd'hui, dit en commençant M. l'abbé Delplanque, personne n'ose plus, comme ce malfaiteur qu'on appelle Voltaire, insulter à la gloire si pure de Jeanne d'Arc; mais beaucoup d'esprits forts tentent d'expliquer, par la science les faits vraiment extraordinaires qui ont rempli sa vie; pour estimer l'héroïne, pour l'aimer, il suffit d'étudier son histoire et constater les preuves de sa mission surnaturelle.»

L'orateur fait alors un tableau charmant de l'enfance de Jeanne.

Il montre la vierge de Domremy, dans son petit village, au milieu d'une population tranquille, menant la vie la plus douce, la plus paisible qu'on puisse rêver.

Tandis que dans un tableau sombre, triste, affreux, il décrit ensuite l'état lamentable de la France soumise à l'Anglais.

M. Delplanque retrace les difficultés de tous genres que Jeanne a été obligée de surmonter pour obéir aux voix impérieuses qui lui commandaient de sauver son pays.

Domremy, Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, Orléans, furent autant de stations douloureuses sur la route de l'héroïne.

Ici l'humble jeune fille est forcée de lutter contre la volonté de ses parents qui ne comprennent rien à son étrange mission ; là un oncle sévère et dur n'a pour elle que du mépris ; partout Jeanne est reçue avec défiance. Les princes, les théologiens, le roi lui-même, se montrent à son égard d'une partialité révoltante.

La Pucelle ne se rebute cependant pas, preuve qu'elle reçoit une force mystérieuse et surnaturelle qui la guide et la soutient. « D'ailleurs, dit l'orateur, Jeanne d'Arc n'a pas seulement reçu de Dieu la mission de sauver la France par des victoires éclatantes, mais elle a surtout été choisie pour expier les fautes de son pays par le martyre. »

Enfin, après avoir raconté brièvement les glorieux faits d'armes de la guerrière, ses triomphes : la prise d'Orléans, le sacre du Roi à Reims, M. Delplanque arrive bientôt à la dernière partie de cette épopée nationale, au procès scandaleux qui a précédé le jugement infâme et le martyre.

Il flagelle en termes indignés les juges iniques qui ont condamné au bûcher une pauvre fille, coupable seulement d'avoir été fidèle à sa mission surnaturelle, et les princes et le roi de France, dont l'ingratitude restera l'éternelle honte.

Enfin l'orateur termine son remarquable discours par une phrase qui soulève des bravos enthousiastes :

« Je regrette, dit-il, que le chef-d'œuvre de la littérature française ne soit point un poème en l'honneur de Jeanne d'Arc, poème qu'on pourrait opposer à la Pucelle de Voltaire, cet insulteur de tout ce que nous aimons : la religion, l'Eglise, la France.

» Pourquoi aussi notre fête nationale n'est-elle pas le jour de Jeanne d'Arc ?

» Enfin, laissez-moi espérer avec vous, que bientôt nous *pourrons dire avec fierté et amour : Sainte-Jeanne d'Arc*, priez pour nous. »

M. Derville s'est fait l'interprète de l'assistance pour remercier l'orateur.

Les auditeurs se sont ensuite séparés. Ils resteront *longtemps sous le charme d'un aussi éloquent et aussi* émouvant panégyrique.

L'affichage des déclarations de naissances et de décès. — La mairie nous communique l'avis suivant :

« *La mairie de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer* ses concitoyens qu'à partir du 25 mai 1897, les déclarations de naissances et de décès seront affichées à midi et à cinq heures du soir à la porte du bureau de l'état civil où il pourra en être pris connaissance. »

Succès du « Tir national de Roubaix » à Lessines (Belgique.) — Le concours international aux armes de guerre donné annuellement à l'occasion de la kermesse de Lessines (Belgique), a eu lieu dimanche au milieu d'une grande affluence de tireurs, dont beaucoup de Bruxellois. Les prix vivement disputés ont été remportés en bonne partie par des Roubaisiens, dont voici le classement : 2e prix, H. Vandaele; 3e, V. Dewailly; 6e, Fl. Provoyeur; 8e, P. Dutrieux; 9e, H. Vantroys.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix. — On nous adresse la communication suivante :

« M. de Lubameff, conseiller de l'Etat russe, membre de l'Académie impériale des beaux-arts, directeur de la société d'encouragement, a visité l'école accompagné de l'administrateur. En visitant l'exposition il a été frappé des travaux exécutés par les élèves des cours technique et artistique et particulièrement de l'organisation pratique et de l'outillage des cours de teinture, tissage, chauffeurs, etc., etc.

Les sociétés qui naissent. - Par arrêté préfectoral en date du 19 mai 1897, la société « Les Joueurs de cartes » établie chez M. Guillaume Meetens, cabaretier, route d'Hem, est autorisée à se constituer légalement.

Le concours de sténographie du « Cercle Sténographique Roubaisien ». — Une erreur s'est glissée dans notre compte-rendu d'hier au sujet du concours de sténographie.

Nous annoncions que ce concours avait été organisé par l' « Union sténographique » alors qu'il l'a été par le « Cercle Sténographique Roubaisien » dont le président est M. Dazin.

L'union sténographique est une société tourquennoise qui, ayant présenté une quinzaine de ses membres au concours du « Cercle », a obtenu onze diplômes simples et un diplôme d'honneur.

Une médaille de bronze a été attribuée à M. Lefebvre, son président et instituteur.

IL EST A 3.10 le kilog, le délicieux beurre d'Oostcamp, frais tous les jours, garanti pur ; rue du Bois 13, et dépôts succursales. 19330

Nécrologie.— On annonce la mort, dans sa cinquante-deuxième année, de dame Céline Delcourt, épouse de M. Charles Jonville, demeurant rue de Beaumont. Ses funérailles auront lieu le vendredi 28 courant, à dix heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le vol de pain d'épice.— Cinq arrestations.— A la suite de l'enquête ouverte par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, relative au vol de pain d'épice commis il y a quelques jours, dans une baraque au champ de foire, cinq arrestations ont été opérées lundi matin.

Les individus arrêtés sont des gamins de 11 à 14 ans, J.-B. Pailliart, rue des Longues-Haies; Pierre Potteau, rue de Soubise, cour Saint-Pierre; Henri Barenne, rue de la Vigne; Clément Depoortere, rue Magenta, et Georges Vanmarck, rue du Fort, cour Couthier.

Ces précoces malfaiteurs seront conduits mardi matin à Lille pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Les accidents. — Une ouvrière dévideuse, Appoline Ceyx, âgée de 16 ans, a eu le pouce de la main gauche écrasé dans les engrenages d'un métier voisin du sien, à la Société Industrielle pour la schappe, rue des Soies.

L'ouvrière, qui a reçu les soins de M. le docteur Largillière, a été reconduite à son domicile, rue de la Conférence.

Un accident rue des Champs. — En se rendant dimanche matin dans sa chambre à coucher, une ménagère de la rue des Champs, Juliette Bailleul, âgée de 52 ans, a glissé sur une marche et dégringola les escaliers du haut en bas.

Relevée aussitôt par les siens, ou fut prodigua des secours en attendant l'arrivée de M. le docteur Derville, qui constata que Juliette Bailleul avait l'épaule gauche fracturée.

Lundi matin la blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Une jeune fille renversée par une voiture.— Mardi matin, vers dix heures, une jeune fille de quatorze ans, Marie Dubrulle, dont les parents habitent rue Meyerbeer, a été renversée par une voiture, rue de Lannoy, et dans sa chute s'est fait des contusions multiples sur tout le corps.

La blessée fut relevée par des passants et transportée dans le débit voisin, où M. Leurelle, médecin, vint lui prodiguer les premiers soins et la fit ensuite admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un enfant mordu par un chien.— Un écolier, François Vandereden, âgé de 12 ans, dont les parents habitent rue d'Alger, a été mordu à la jambe dimanche soir par le chien de M. Julien Vansoutberghe, rue de la Basse-Masure. Sa blessure fort heureusement ne présente aucun caractère de gravité.

Une filouterie d'auberge. — Un journalier de la rue de la Redoute, Jean Decorte, âgé de 38 ans, s'est rendu dimanche soir à 8 heures, en compagnie d'Amélie Meyrinck, âgée de 32 ans, chez son voisin, M. Alphonse Dumon, cabaretier. Là, après s'être fait servir à boire et à manger, il déclara ne pas pouvoir payer, faute d'argent.

Les agents de service au poste du premier arrondissement, requis aussitôt, mirent le couple en état d'arrestation.

Wasquehal. — *Scènes de désordre dans un estaminet. — Un garde-champêtre frappé par six individus.* — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, six jeunes gens paraissant âgés d'environ de 20 à 30 ans, entrèrent à l'estaminet qui a pour enseigne « Au Mont Valérien » et tenu par M. Henri Wattel, au hameau du Triez à Wasquehal : ces individus se mirent à chanter des chansons obscènes ; le cabaretier les pria de se taire, disant qu'il n'avait pas pour habitude de tolérer ces sortes de chants dans son établissement.

Ces individus se mirent alors à insulter M. Wattel ; le garde-champêtre Selosse, qui était présent, leur fit comprendre que leurs chants étaient déplacés et à son tour, il les engagea à se calmer, ce qu'ils firent de bonne grâce. Quelques instants se passèrent et le garde sortit, mais il était à peine dehors qu'il entendit les jeunes *gens proférer des menaces contre lui et contre le cabaretier* ; aussitôt après, des coups furent portés à M. Wattel. Le garde rentra et expulsa les perturbateurs.

A sa sortie de l'estaminet, quelques minutes après, il fut assailli par eux ; se voyant débordé, il appela à l'aide, et les consommateurs qui se trouvaient encore dans l'estaminet s'empressèrent de lui porter secours. Les six drôles prirent alors la fuite : l'un d'eux emporta la canne de M. Selosse.

Trois de ces jeunes gens sont connus : ils se nomment Henri Vouters, marchand de légumes; Henri Bauduin, paveur, et Louis Lecocq, navettier, tous trois demeurant au hameau du Blanc-Seau, à Tourcoing.

Lannoy. — *La première communion.* — Jeudi prochain, jour de l'Ascension, aura lieu la première communion. Trente garçons et quarante filles s'approcheront de la Sainte-Table. Ces enfants se préparent en ce moment à ce grand acte de la vie par une retraite que leur prêchent M. le chanoine Destombe, doyen de Lannoy, et son vicaire.

Les offices auront lieu aux heures suivantes : première messe à six heures du matin. A sept heures, messe de communion. Messe basse à dix heures et demie. Les vêpres seront chantées à trois heures, suivis de la rénovation des vœux du baptême et de la consécration à la Sainte-Vierge.

Flers. — *La réunion du Conseil municipal — Séance du 22 mai 1897.* — La séance est ouverte à sept heures du soir. Sont présents : MM. Goube, maire ; Caillet, Couteliez, Hasbroucq, Pollet, Crepel, Detroy, Dubar, Vermus, Dupire, Ducroquet, Philippe, Duhamel, Descamps, Desmettre, Droulez-Six, Cocheteux, Droulez Louis, Méplon, Deroubaix, Roger, Lepers, Duchatel.

Le conseil renouvelle les vœux émis dans la précédente séance relatifs aux arrêts des cars à vapeur dans la traversée de la commune et à la division du service médical entre les deux médecins du Bourg et du Breucq; il confirme la nomination d'une commission spéciale composée de MM. J.-B. Goube, maire, Duhamel, Hazebrouck et Lepers, qui devra solliciter une audience de M. le Préfet pour lui exposer les motifs qui ont dicté les décisions du conseil municipal. Vu la démission de M. Duchatel comme membre du bureau de bienfaisance nommé par le conseil, le conseil demande à M. le Préfet qu'il soit remplacé par M. J.-B. Droulers, rentier à Flers-Lille.

Le conseil vote une indemnité de 100 francs au président du festival du Breucq pour dépenses imprévues.

Il demande que le produit des quêtes soit régulièrement encaissé par le receveur municipal.

On ouvre un crédit annuel de 125 francs pour l'enlèvement des boues au Bourg et Breucq.

Il est décidé que des bons de tabac seront distribués sous forme de secours à domicile en argent aux vieillards des hospices.

Le conseil invite la commission des fêtes à se réunir avant le 14 juillet à la mairie pour élaborer un programme commun pour les deux sections.

Il émet un vœu favorable pour la création d'une gare avec service complet à Hellemmes au lieu dit « Barrière du Bas Chemin. »

La question de l'éclairage des rues, adoptée en principe, est remise à une époque indéterminée.

Le cimetière du Breucq étant inondé le Conseil décide d'en faire dresser le nivellement pour s'assurer si on peut en opérer le drainage à une profondeur suffisante.

Il vote ensuite le budget additionnel de 1897 s'élevant à 2,625 fr. 29, le budget primitif pour 1898 montant à 35,000 francs et le budget vicinal à 11,000 francs ; enfin, il approuve le budget du bureau de bienfaisance.

La séance est levée à dix heures et demie.

Communications

LE SECRÉTAIRE de la cinquième commission de la fête fédérale de gymnastique prie les détenteurs des listes de souscriptions pour constituer les prix de bien vouloir lui faire remettre ces listes avec le montant des sommes recueillies d'ici vendredi au plus tard chez M. Jubé, rue de la Gare où il se trouvera tous les jours de une à deux heures. Il recevra également ces listes mardi soir de neuf à onze heures, salle des adjudications à la Mairie.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71. — La Commission administrative des Anciens Combattants de 1870-71 invite les sociétaires à assister à l'enterrement de leur camarade et ami Albert Dupont, le mercredi 26 mai, à neuf heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur. Réunion café Pandore, à huit heures un quart.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Ouvrages de M. l'abbé Kneipp, en vente à la librairie du journal :
Ma cure d'eau et *Vivez ainsi*, prix 3,50. *Soins à donner aux enfants*, prix 3 fr. 8450

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix.* 183100

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 4130

Pour les fourrures et lainages n'employez que
LA LAURENTINE
Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann. 18643-43254

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CROIX

A propos des incidents du cimetière. — Une mesure arbitraire. — On a pu lire dans le dernier numéro du *Journal de Roubaix* le récit des incidents qui se sont passés, dimanche, au cimetière de Croix, à la suite de la cérémonie de réparation.

Plus de douze cents personnes qui s'étaient rendues au champ des morts pour prier, ont trouvé la grille de l'enceinte fermée par ordre du maire collectiviste.

Justement indignés par cette mesure que rien ne pouvait justifier et forts de leurs droits, des centaines d'hommes ont pénétré quand même dans le cimetière, malgré la police, qui a dû se contenter d'arrêter un manifestant, M. Alphonse Van den Hende, de Roubaix.

Depuis quelque temps le cimetière de Croix a été le théâtre de scènes semblables et certainement très regrettables.

A qui en incombe la responsabilité?

Tous ceux qui jugent les faits froidement, sans parti-pris, trouveront avec nous que le maire Desbarbieux est le seul coupable.

Pourquoi, en effet, la croix du calvaire, renversée par la tempête, n'a-t-elle pas été relevée immédiatement ? A quel mobile a-t-on obéi en la laissant couchée dans l'herbe pendant plusieurs mois, malgré les demandes réitérées de la population ? Si l'administration municipale collectiviste avait décidé en secret de ne pas replacer la croix, comme on peut le croire, elle eût montré un certain courage en le disant franchement.

Dans le cas contraire, pourquoi ces retards, et pourquoi avoir empêché des habitants dévoués de faire gratuitement un travail urgent que la municipalité ne semblait pas vouloir entreprendre ?

En laissant ainsi la patience de ses concitoyens, par une injustifiable indifférence, M. Desbarbieux devait s'attendre un jour ou l'autre à voir l'indignation publique se traduire par des actes. C'est ce qui est arrivé.

Le maire collectiviste a dépassé la mesure de sa maladresse dimanche, en ordonnant arbitrairement à M. le commissaire de police de fermer le cimetière.

C'est M. Desbarbieux qui est seul responsable des scènes qui se sont produites, scènes qui, d'ailleurs, sont tout à l'honneur des courageux manifestants.

Nous ne croyons pas que de semblables gaffes puissent amener un seul partisan nouveau au maire collectiviste. L. R.

La réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire de mai, à la mairie, vendredi prochain, 28 mai, à huit heures et demie du soir ; voici l'ordre du jour :

1. Emploi de vieux grès provenant de la route départementale n° 14 sur le chemin d'intérêt commun n° 112. — 2 Hospice, vote de crédits. — 3. Transfèrement par voiture cellulaire des individus mis en état d'arrestation provisoire, avis. — 4° Ressources vicinales à porter au budget de 1898. — 5. Demande de reconnaissance et de mise en état de viabilité de la rue Pasteur. — 6. Id. de la rue Chevreul. — 7. Assurance des bâtiments de l'hospice et du service des eaux. — 8. Compte-rendu de dépenses imprévues. — 9. Comptes et budgets de la fabrique de l'église. — 10. Soutiens de famille. — 11. Communications et objets divers.

WATTRELOS

Le banquet des anciens élèves des Frères, qui avait été annoncé pour le jour de l'Ascension, est remis à une date ultérieure, par suite de la grave maladie dont souffre le Très Cher Frère Edvin, président d'honneur de l'Association.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Les réunions sportives. — *Au Vélodrome.* — Ainsi que nous l'annonçons sous notre rubrique spéciale, une intéressante réunion sportive aura lieu jeudi prochain, fête de l'Ascension, au vélodrome de Tourcoing.

Les efforts faits par l'administration du vélodrome pour maintenir la vogue que cet établissement a obtenue dès ses débuts sont dignes d'encouragement, car, en même temps qu'ils tendent à donner à la population l'occasion de se récréer, ils amènent dans un quartier assez délaissé une animation qui profite à tous.

Union sténographique de Tourcoing. — La société tourquennoise, l'Union sténographique, vient d'obtenir, au concours international de Roubaix : un diplôme d'honneur, une médaille de bronze, onze diplômes de calligraphie sténographique, quatre prix de lecture, trois prix de vitesse.

Les résultats pour les sections de cartographie, microscopie, travaux d'art, ne seront publiés que dans quelques semaines.

Ces succès augurent bien pour l'avenir de l'Union sténographique dont tous les membres sont des anciens élèves des écoles publiques.

On nous prie de rappeler aux jeunes gens qui désirent suivre des cours sérieux qu'ils peuvent se présenter le vendredi soir, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, à l'école de la rue du Flocon, pour le cours élémentaire, et le lundi de 8 h 1/4 à 9 h., à l'école de la rue du Calvaire, pour le cours supérieur.

Deux tentatives de suicide au canal. — Il a régné lundi une véritable épidémie de suicide sur les berges du canal.

Vers huit heures du matin, un homme se précipitait dans l'eau près du pont de l'Espierre. Des témoins de cet acte de désespoir s'empressèrent de porter secours et au moyen de cordes et de perches parvinrent à ramener le désespéré sur la rive. Il fallut même user presque de violence pour l'empêcher de renouveler sa tentative de suicide.

Le malheureux déclara se nommer Victor Stalens, être âgé de 34 ans et domicilié au Risquons-Tout. C'est le chagrin ressenti par la rupture avec une jeune fille qu'il courtisait qui l'a poussé à tenter de mettre fin à ses jours.

Après avoir reçu au poste de police, où il avait été conduit, tous les soins que nécessitait son état, Stalens a été invité à regagner son domicile; mais on se demande si le conseil a été suivi.

— Dans l'après-midi, autre tentative de la part d'un homme de 40 ans, A. D. ., dont les chagrins de famille semblent avoir quelque peu altéré les facultés.

Sans qu'on puisse s'y attendre, D... se rendit près du pont du Halot et se laissa tomber à l'eau. Il était accompagné d'un camarade qui, tout en voulant le retenir, fut entraîné dans la chute, mais put regagner la berge à la nage.

Quant à D..., il se serait noyé si un passant, M. Pierre Vermeulen, ne s'était empressé de jeter la bouée de sauvetage à laquelle le désespéré put s'accrocher et être ainsi sauvé d'une mort certaine.

Ennemi de la police. — Un homme qui avait bu plus que de raison, A. Petit, menait grand tapage dans la nuit de dimanche à lundi, au boulevard Gambetta. Il eut le tort d'insulter aussi l'agent de police qui le rappelait au calme, ce qui le mènera en police correctionnelle.

La fraude. — Les préposés Lepecuchel, Leleu, Bosquelle et Maralle, de la brigade du Risquons-Tout, ont attaqué, sans pouvoir les arrêter, deux individus munis de ceintures. Ces ceintures contenaient 19 kilogs de café vert.

Une société d'Anciens militaires au Blanc-Seau. La première réunion des Anciens sous-officiers et soldats de la Croix-Rouge a eu lieu avec plein succès ; plus de cinquante anciens serviteurs, dont plusieurs sous-officiers et médaillés de différents ordres, ont donné leur adhésion.

M. Désiré Wattel a accepté la présidence provisoire, en attendant l'élection des membres de la commission, qui aura lieu le dimanche 20 juin au même local.

Tout fait espérer que cette société deviendra sous peu de temps une des plus importantes de Tourcoing.

Neuville-en-Ferrain. — *Résultat d'adjudication.* — L'habillement de la musique municipale a été mis en adjudication. M. Boutry, de Lille, qui a offert un rabais de 11,56 0/0, a été nommé adjudicataire.

Marcq en Barœul. — *Les premières communions.* — La cérémonie des premières communions aura lieu, à l'église Saint-Vincent, jeudi prochain, jour de l'Ascension.

Roncq. — *Avis aux cultivateurs.* — Les cultivateurs qui ont ensemencé des lins ou chanvres sur le territoire de la commune et qui désirent participer à la prime qui leur est allouée, sont invités à faire leur déclaration à la mairie les vendredi 28 et samedi 29, le matin de 8 heures à midi et le soir de 2 à 4 heures.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — Une quête faite dans une réunion de demoiselles a produit la somme de 3 francs.

Mouvaux-les Francs. — *Les premières communions à la paroisse Saint-François d'Assises.* — Cette touchante cérémonie a été célébrée dimanche avec une grande solennité. Quatorze garçons et treize filles y participaient. La messe de communion a été célébrée à sept heures; les demoiselles de la confrérie Sainte-Elisabeth ont exécuté les chants.

Les vêpres suivies de la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême ont eu lieu à quatre heures.

M. l'abbé Decherf, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur à Tourcoing, a prononcé le sermon de circonstance.

Communications

CRICK-SICKS. — On nous prie d'annoncer qu'il n'y aura pas de répétition mardi.

UN VIOLENT INCENDIE
dans une filature de coton
A TOURCOING

Dans la soirée de lundi, le feu a presque complètement détruit, en quelques heures, une des plus importantes filatures de coton de Tourcoing, l'établissement de MM. Desurmont et Cie, rue du Cymbale.

Cette filature, fondée il y a dix ou douze ans, et agrandie tout récemment, ne comprenait pas moins de 50.000 broches à filer et à retordre ; monté avec tous les perfectionnements de l'outillage moderne, cet établissement occupait 350 ouvriers.

L'alarme

Vers 10 heures du soir, des ouvriers chaudronniers qui travaillaient au montage de la nouvelle machine de l'établissement eurent leur attention éveillée par les cris : « Au feu ! » Ils entrèrent dans la salle de la filature et constatèrent que les renvideurs 7, 8, 9 et 10 étaient entourés de flammes.

Immédiatement ils donnèrent l'alarme et on prévint par téléphone les pompiers qui accoururent avec leur promptitude habituelle.

Mais en moins d'un quart d'heure le feu s'était propagé à tous les métiers et la salle entière fut bientôt transformée en un vaste brasier.

L'incendie

Bien que le batiment fût un simple rez-de-chaussée, les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse, éclairant tout le quartier de ses rougeurs sinistres.

Des milliers d'étincelles se répandaient de tous côtés et tombaient en pluie de feu sur les constructions voisines.

Il y avait aussi un grave danger du côté des générateurs : On s'empressa donc de lâcher les vapeurs qui s'échappaient avec un bruit strident, augmentant encore l'impression pénible que présentait ce spectacle terrifiant.

Les secours

L'incendie menaçait de gagner les autres parties de l'établissement, c'est-à-dire la salle de préparation et les deux salles de machines.

Les pompiers, qui avaient amené tout leur matériel, mirent en batterie une pompe près d'une bouche à incendie de la rue de Gand et une autre près du fossé de la « ferme Montagne ».

Ils attaquèrent avec courage le brasier, mais devant l'intensité du feu, ils restèrent impuissants et ils durent se borner à enrayer les progrès de l'incendie et à préserver les parties de la filature non encore atteintes.

Ils y travaillèrent avec opiniâtreté pendant plusieurs heures et ce n'est que vers minuit et demie qu'ils purent se rendre maîtres du fléau et sauver une partie de la nouvelle filature, ainsi que les salles de machines.

De leur coté plusieurs ouvriers de l'établissement et de courageux citoyens, mettaient en lieu sûr les marchandises qui se trouvaient encore intactes et une fois de plus en cette circonstance on a pu constater beaucoup de dévouement.

Les dégâts

De la salle des renvideurs, il ne reste plus que les murs noircis et un amas de matériaux calcinés et tordus.

Sur les 50,000 broches, 15,000 peut-être sont indemnes. On voit donc que les dégâts sont considérables.

Il serait difficile de les évaluer exactement ; on parle d'environ 5 à 600.000 francs. Il y a assurance à plusieurs compagnies pour la somme globale de 2.000.000 de francs.

La cause de l'incendie

Il n'a pas été possible de déterminer les causes de cet incendie qui va temporairement priver de travail un assez grand nombre d'ouvriers.

Le concierge avait fait sa tournée habituelle dans l'établissement et n'avait rien constaté d'anormal.

La foule. — Les autorités

Une foule considérable, attirée par la lueur de l'incendie, stationnait dans les rues de Gand, du Cymbale et place de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le service d'ordre était fait par la police et la gendarmerie, sous la direction de M. Rouillé, commissaire central assisté de MM. Speneux, Lavaux et Pesson, commissaires d'arrondissement, et de M. Lecomte, maréchal de gendarmerie.

Quand nous quittons les lieux du sinistre, à minuit et demie, l'incendie est coupé et les pompiers continuent à inonder les décombres.

LILLE

Le port du drapeau rouge. — Nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* le texte d'un arrêt tout récent